



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PREVENTION DES CAMBRIOLAGES

BULLETIN D'INSCRIPTION

La police nationale vous informe

L'opération de prévention des cambriolages permet aux particuliers de signaler aux services de police les **absences supérieures à une semaine** dans le but d'accroître la surveillance des logements provisoirement vacants.

De jour comme de nuit, des passages fréquents aux domiciles signalés sont assurés par la police nationale dans le cadre de ses patrouilles missions habituelles.

Les bulletins d'inscription devront être **déposés dans les services de police**, au moins une semaine avant la période d'absence, accompagnés d'un justificatif de domicile :

Commissariat de Persan
26 Rue Jean Jaurès
95340 Persan
Tél. : 01 34 37 47 77

Commissariat de l'Isle Adam
32 Grande Rue
95290 l'Isle-Adam
Tél. : 01 34 08 42 30

NOM ET PRENOM	
ADRESSE	
TYPE DE LOGEMENT (appartement, pavillon)	
DATE DE DEPART	
DATE RETOUR (prévenir de tout retour prématuré)	
PERSONNE A PREVENIR (nom, prénom, adresse, téléphone)	

Date et signature

**Si vous ne partez pas, aidez-nous à protéger vos voisins en signalant tout fait anormal.
Si vous êtes témoin d'un cambriolage, ne manifestez pas votre présence ; alertez la
POLICE en composant le 17 « police secours »**